

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2956

2 décembre 2011

SOMMAIRE

Adami S.A.	141869	Platina International S.A.	141872
FB Participations S.à r.l.	141851	Polichem S.A.	141869
Financière Daunou 7 S.à r.l.	141861	Poolco 1 S.A.	141879
Financière Daunou 8 S.à r.l.	141880	Poolco 1 S.A.	141879
Greenbird Luxembourg Sàrl	141842	Poolco 2 S.à r.l.	141879
Green Luxembourg S.A.	141880	Pradera Holdco S.A.	141869
Isalpha	141871	Private Insurance Services S.A.	141879
Lombard International Assurance S.A. ...	141863	Profiline Rénovations Sàrl	141879
Mediclinic Luxembourg S.à r.l.	141861	ProLogis Germany XIX S.à r.l.	141870
Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l.	141861	ProLogis Italy III S.à r.l.	141870
Net Lux S.à r.l.	141863	ProLogis Poland LXXI S.à r.l.	141871
Network Plus Holding S.A.	141850	ProLogis Poland LXX S.à r.l.	141870
Nido Investment S.à r.l.	141872	Puzzle Sub S.à r.l.	141871
Northern European Logistics Fund S.A.	141851	Reas S.A. Holding	141886
Norwin Group S.A.	141867	Rilston S. à r. l.	141871
Oasis Real Estate S.à r.l.	141867	Sabenka Investments S.A.	141870
Oderfin S.à r.l.	141868	Saudades a.s.b.l.	141886
Office Rental Luxembourg S.A.	141868	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.	141886
OI-Incentive S.A.	141851	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.	141888
Omega Entertainment SA	141868	Smyrna Healthcare Parent S.C.A.	141880
Orkenise Art S.A.	141863	Smyrna Parent S.C.A.	141880
Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA	141868	Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l.	141879
Paramol S.à r.l.	141869	Voma S.à r.l.	141861
Partners Group Alternative Strategies ..	141872	Xanatum Investissements S.A.	141864
Pinas S.A.	141872		

Greenbird Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.166.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first day of August.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 acting as general partner for and on behalf of:

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,
2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,
3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,
4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,
5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands,

Hereby represented by Mrs. Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of five proxies established on August 30th, 2011.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Greenbird Luxembourg Sàrl".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.**6.1 - Subscribed Share Capital**

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) represented by 5,000,000 (five million) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (zero Euros one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.**7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all

circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signatures of any two members of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 21th day of the month of June, at 11.30 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts.

11.1 – Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
CVC European Equity V Limited, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners V (A) L.P., prenamed	1,561,607	15,616.07	31.23214%
CVC European Equity V Limited, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners V (B) L.P., prenamed	1,555,280	15,552.80	31.10560%
CVC European Equity V Limited, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners V (C) L.P., prenamed	1,637,075	16,370.75	32.74151%
CVC European Equity V Limited, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners V (D) L.P., prenamed	116,299	1,162.99	2.32597%
CVC European Equity V Limited, acting as general partner for and on behalf of CVC European Equity Partners V (E) L.P., prenamed	129,739	1,297.39	2.59478%
TOTAL	5,000,000	50,000.00	100.00%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs. Emanuela Brero, employee, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - b. Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, employee, born on 13 October 1972 in Namur, Belgium, having her professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - c. Mr. Bart Meuter, employee, born on 18 April 1978 in Naarden, the Netherlands, having his professional address at World Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6th Floor, Schiphol Boulevard 285, 1118BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam, Netherlands; and
 - d. Mr. Siddharth Patel, born on 30 June 1977 in Baroda, India, having his professional address at 111 Strand, WC2R 0AG London, United Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le trente-et-un août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CVC European Equity V Limited, une limited company ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de:

1. CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,
2. CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,
3. CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,
4. CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,
5. CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman,

Ci - après représentés par Mme Caroline Ronfort, employé, résidant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 30 août 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le «Sociétés du Groupe») et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: «Greenbird Luxembourg S.à.r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) représenté par 5.000.000 (cinq million) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'Euros), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt et unième jour du mois de juin, à 11.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence a la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
CVC European Equity V Limited agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P., préqualifié . . .	15.616,07	15.616,07	31,23214%
CVC European Equity V Limited agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P., préqualifié . . .	1.555.280	15.552,80	31,10560%

CVC European Equity V Limited agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P., préqualifié . . .	1.637.075	16.370,75	32,74151%
CVC European Equity V Limited agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P., préqualifié . . .	116.299	1.162,99	2,32597%
CVC European Equity V Limited agissant en qualité de general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P., préqualifié, . . .	129.739	1.297,39	2,59478%
TOTAL	5.000.000	50.000,00	100,00%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a. Mme. Emanuela Brero, employée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

b. Mme. Bénédicte Moens-Colleaux, employée, née le 13 Octobre 1972 à Namur, Belgique ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

c. M. Bart Meuter, employé, né le 18 avril 1978 à Naarden, Hollande, ayant son adresse professionnelle à World Trade Center Schiphol Airport, Tower B, 6^{ème} étage, Schiphol Boulevard 285, 1118BH Luchthaven Schiphol, Amsterdam, Hollande; et

d. M. Siddharth Patel, employé, né le 30 juin 1977 à Baroda, Inde, ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2R 0AG Londres, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), celui-ci/celles-ci a/ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 septembre 2011. LAC/2011/39028. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2011

Référence de publication: 2011145392/475.

(110168565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Network Plus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 118.503.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146868/10.

(110170625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Northern European Logistics Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.356.

En date du 6 octobre 2011, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146869/11.

(110170714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 138.553.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 octobre 2011.

Résolution:

En remplacement de Mme Stéphanie Bouju, le Conseil co-opte comme nouvel administrateur Mme Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 31, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146881/15.

(110170136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

FB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 163.998.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of September.

Before Us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), taking the form of an investment company with variable share capital established as an specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.003, acting in respect of its closed-ended compartment, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF - Forest and Biomass Sub-Fund,

Represented by its general partner, Forest Value Investment Management S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382, represented by two of its legal representatives, namely:

- IZA Lux S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 503, represented by Mr Paul Delesenne, born on 6 October 1962, Uccle, Belgium, domiciled at 84, Avenue du Pérou, B-1000 Brussels, Belgium, and

- Forseven S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143 303, represented by Mr Richard Aubrey Boomer, born on 21 February 1961, Uccle, Belgium, domiciled at 31, Avenue Coghen, B-1180, Brussels, Belgium.

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a limited liability company, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name.

1.1. The name of the company is “FB Participations S.à r.l.” (the Company). The Company is a limited liability company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose for which the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) corporate units (hereinafter individually referred to as “corporate unit” or collectively referred to as “corporate units”) with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

5.2. The corporate unit capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

5.3. Any share premium shall be distributable.

Art. 6. Corporate units.

6.1. Each corporate unit confers an identical voting right and each member has a number of votes equal to the number of corporate units he owns.

6.2. The corporate units are freely transferable among the members. Corporate units may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.3. Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

6.4. The corporate units are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per corporate unit.

6.5. The Company shall to the extent and under the terms permitted by law, have power to redeem its own corporate units. Such redemption shall be carried out by a resolution of the members or of the sole member (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The redemption may only be decided to the extent that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose.

III. Management

Art. 7. General.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which sets the term of their office. The manager(s) need not to be member(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of managers shall appoint a chairman among its members.

7.2. The manager(s) remuneration is determined, by a resolution of the members taken by simple majority of the votes cast, or of the sole member (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

7.3. The general meeting of members or the sole member (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

7.4. All powers not expressly reserved by the Law or Articles to the members fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

7.5. In dealing with third parties, the Company will be bound by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the jointly signature of two members of the board of managers, who will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles have been complied with.

7.6. The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company.

7.7. The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 8. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

8.1. The board of managers may appoint a chairman of the board. If a chairman is appointed, he/she shall have a casting vote whenever, in any meeting, the number of votes for and against is equal. The board of managers may appoint a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

8.2. The board of managers shall meet when convened by any one manager.

8.3. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

8.4. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and set forth the agenda of such meeting.

8.5. Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, e-mails or by any other suitable communication means.

8.6. The notice may be waived by consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

8.7. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

8.8. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

8.9. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, e-mails or electronic means another manager as his proxy.

8.10. A manager may represent more than one manager.

8.11. The board of managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

8.12. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

8.13. Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented.

8.14 The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the managers present or represented.

8.15 Any transcript of or excerpt from these minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman.

8.16. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of managers.

8.17. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Written resolutions may be conclusively certified or an extract thereof may be issued by the signature of the chairman.

8.18. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 9. Liability.

9.1. The manager or the board of managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As agent(s) of the Company, he/they are responsible for the performance of his/their duties.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of members.

10.1. In case of plurality of members, decisions of the members are taken as follows:

10.1.1. The holding of a members meeting is not compulsory as long as the member's number is less than twenty-five (25). In such case, the text of the written resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.1.2. If the number of members exceeds twenty-five, the decisions of the members are taken by meetings of the members. In such a case an annual general meeting shall be held in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of members may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

10.2. Procedure

10.2.1. General meetings of members are convened by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by members representing more than the half of the share capital of the Company.

10.2.2. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each member at least eight (8) days before the meeting. If the entire corporate unit capital is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.2.3. Any member may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be member.

10.2.4. Each member may participate in general meetings of members.

10.2.5. Decisions of the general meetings of members or taken by written resolutions are valid in so far as they are adopted by members representing more than the half of the share capital of the Company.

10.2.6. If this majority is not reached at a first meeting or first written resolution, the members shall immediately be convened or consulted by registered letter to a second time and decisions will be taken at the majority of the votes cast whatever portion of capital may be represented.

10.2.7. However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of members, at a majority of members representing at least three-quarters of the share capital of the Company and decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

V. Annual accounts - Supervision - allocation of profits

Art. 12. Financial year - Balance sheet.

12.1. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of each year.

12.2. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of all assets and liabilities of the Company together with a profit and loss account and notes to the account in accordance with legal requirements.

12.3. Each member may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

12.4. If the member's number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of members.

Art. 13. Supervision of the Company.

13.1. If the member's number exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)), who may or may not be member(s).

13.2. Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of members following his appointment dealing with the approval of the annual accounts.

13.3. At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the members or of the sole member (as the case may be) until the approval of the annual accounts of the relevant period by the members.

13.4. Where the thresholds of the law dated 19th December 2002 relating inter alia to the trade and companies' register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the members amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

13.5. Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the members or of the sole member (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 14. Dividend - Reserves.

14.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

14.2. Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

14.3. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued corporate unit capital as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

14.4. The members at the majority vote determined by the Law or the sole member (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the member(s) proportionally to the corporate units they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

14.5. Notwithstanding the provisions of article twenty, the members of the Company, or the sole member (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. The general meeting of members at the majority vote determined by the Law, or the sole member (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

15.2. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of members or the sole member (as the case may be) which shall determine their powers and remuneration.

15.3. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the members proportionally to the corporate units they hold.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

The first annual General Meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party, represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-), each.

All the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed corporate unit capital, has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as the sole manager of the Company for a period of five (5) years which will expire on the annual General Meeting of 2016:

- Forest Value Investment Management S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.382.

2. The registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, P.O. 1725, L-1122 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Nous, Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en tant que fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.003, agissant dans le respect de ses compartiments fermés, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF - Forest and Biomass Sub-Fund,

Représentée par son associé commandité, Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382, représentée par deux de ses représentants légaux, à savoir:

- IZA Lux S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 503, représentée par M. Paul Delesenne, né le 6 octobre 1962, Uccle, Belgique, domicilié au 84, Avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles, Belgique, et

- Forseven S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143 303, représentée par M. Richard Aubrey Boomer, né le 21 février 1961, Uccle, Belgique, domicilié au 31, Avenue Coghén, B-1180, Bruxelles, Belgique.

Ici représentées par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "FB Participations S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet pour lequel la Société est établie est la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de prise ferme, d'achats ou d'options, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences, droits et autres droits réels, droits personnels et intérêts de

propriété, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de procéder, sous forme de placement privé, à l'émission d'obligations (incluant les obligations convertibles) et de certificats d'obligations et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

3.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,-Euro) composé de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1,-Euro), chacune (ci-après nommée individuellement «Part sociale» ou collectivement «Parts sociales»).

5.2. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

6.4. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales, dans la mesure où cet engagement est permis et accompli selon les dispositions de la loi. Un tel rachat sera décidé par une résolution des associés ou une décision de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suffisantes à cet égard.

III. Gestion

Art. 7. Général.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) peut/peuvent ne pas être associé(s) de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres.

7.2. La rémunération du/des gérants est/sont fixée(s) par résolution des associés prise à la majorité simple des voix exprimées ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

7.3. L'assemblée générale des membres ou de son membre unique (selon les cas) peut, à n'importe quel moment et ad nutum, déplacer et remplacer n'importe quel manager.

7.4. Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

7.5. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

7.6. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

7.7. Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 8. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

8.1. Le conseil de gérance peut désigner un président du conseil. Si un président est nommé, son vote sera prépondérant lorsque, au cours d'une réunion, une décision obtient le même nombre de voix pour ou contre. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira en cas de convocation convenue par tout gérant.

8.3. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

8.4. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et de présenter l'ordre du jour de la dite réunion.

8.5. Les convocations peuvent être faites à chaque gérant par écrit ou par télécopie, courriel ou par tout autre moyen de communication approprié.

8.6. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, courriel, ou par tout autre moyen de communication approprié.

8.7. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

8.8. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

8.9. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courriel un autre gérant pour le représenter.

8.10. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

8.11. Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputé équivalente à une présence physique à la réunion.

8.12. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

8.13. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants participant à la réunion ou dûment représentés.

8.14. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par les gérants présents ou représentés.

8.15. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal, qui pourra être émis selon la procédure juridique ou d'une toute autre manière, devra être signé par le président.

8.16. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

8.17. Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu. L'intégralité des documents formera les circulaires dûment exécutés attestant l'adoption de la résolution. Les résolutions écrites peuvent être intégralement certifiées ou un extrait de ces dernières peut être délivré avec la signature du président.

8.18. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, courriel ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 9. Responsabilité.

9.1. Un ou plusieurs gérant(s) (selon le cas) ne contracte(nt) en raison de ses (leurs) fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Comme simple mandataire, il n'est (ne sont) responsable(s) que de l'exécution de son (leurs) mandat(s).

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblée générale des associés.

10.1. En cas de pluralité des associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

10.1.1. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, le texte des résolutions écrites devra être envoyé aux associés, à leurs adresses inscrites au registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions proposée. Une résolution écrite, approuvée unanimement, peut être adoptée sans avis préalable, à n'importe quel moment.

10.1.2. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

10.2. Procédure

10.2.1. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

10.2.2. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est fait conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans avis préalable.

10.2.3. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

10.2.4. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

10.2.5. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

10.2.6. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale sera immédiatement convoquée par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

10.2.7. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société et les décisions portant sur un changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social.

V. Exercice social et Comptes annuels - Surveillance - Affectation des bénéfices

Art. 12. Exercice social et Comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes ainsi qu'un compte de profits et pertes ainsi que les notes aux comptes en accord avec les prescriptions légales en vigueur.

12.3. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

12.4. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 13. Surveillance de la Société.

13.1. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

13.2. Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

13.3. A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

13.4. Lorsque les seuils de la Loi comptable du 19 Décembre 2002 sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

13.5. Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs fonctions(s).

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

14.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

14.3. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de un dixième.

14.4. Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

14.5. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des

acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

15.2. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique (selon le cas) qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

15.3. La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, dûment représentée comme exposé ci-dessus, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-Euro) est dès à présent à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La société suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée de cinq (5) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016:

Forest Value Investment Management S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.382.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, rue d'Alsace, P.O. 1725, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44684. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142125/521.

(110165175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Voma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 36, rue de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 141.397.

—
Assemblée générale extraordinaire de VOMA S.à r.l.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour

- Transfert du siège social.

L'intégralité du capital est représentée par l'associée unique:

Madame VOLZ Marcelline

36, rue de Bascharage à L-4910 HAUTCHARAGE.

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4940 BASCHARAGE, 130, avenue de Luxembourg à L-4910 HAUTCHARAGE, 36, rue de Bascharage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Bascharage, le 30 septembre 2011.

Mme VOLZ Marcelline.

Référence de publication: 2011147642/18.

(110171032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Financière Daunou 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 941.425,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.297.

—
Par résolutions signées en date du 4 octobre 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de David Richy, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Benoît Chéron, avec adresse au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat

3. Nomination de Dominique Robyns, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

4. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147369/19.

(110171342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Mediclinic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.758.

—
In the year two thousand eleven, on the seventh of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Medi-Clinic Holdings Netherlands B.V., a company organised under the laws of the Netherlands, with its official seat at Rotterdam, The Netherlands, with office address at Schiekade 830, 3032 AL Rotterdam, The Netherlands and registered with the Commercial Register of Rotterdam under number 24418117,

here represented by Bartosz Szlapka, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, incorporated by a deed of the undersigned notary, on July 13, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 1844 of August 30, 2007. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 26, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C number 2962 of December 20, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Mediclinic Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Mediclinic Luxembourg S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles). "

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Medi-Clinic Holdings Netherlands B.V., une société de droit des Pays-Bas, dont le siège social est sis à Rotterdam, Pays-Bas, dont l'adresse est Schiekade 830, 3032 AL Rotterdam, Pays-Bas, et inscrite au registre du commerce de Rotterdam sous le numéro 24418117,

ici représentée par Bartosz Szlapka, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé de la société Medi-Clinic Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1844 du 30 août 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2962 du 20 décembre 2007.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en Mediclinic Luxembourg S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Mediclinic Luxembourg S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SZLAPKA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44708. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146846/77.

(110170481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Net Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3830 Schifflange, 41, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 84.246.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146871/9.

(110170500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

1. Il résulte d'un courrier adressé à la Compagnie, que Monsieur Rocco Sepe demeurant à Worthing, UK, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 29 septembre 2011.

2. Le conseil d'Administration de la société est désormais composé de Madame et Messieurs:

1. John Kyle Stone, résident à UK - Betchworth - chairman
2. Frederick (Frits) Bernard Deiters, résident à NL - Blaricum
3. Robert Deed, résident à L - Walferdange
4. David Steinegger, résident à L - Waldbredimus
5. Evelyn Bourke, résident à UK - Beckenham
6. Martin Naville, résident à CH - Küsnacht
7. Norbert Becker, résident à L - Bridel
8. Andrew (Andy) Briggs, résident à UK - London

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Benoît Sirot

Company Secretary

Référence de publication: 2011147461/22.

(110171313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Orkenise Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.430.

Rectificatif du bilan déposé le 18/10/2011 réf. L110165427

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011146885/11.

(110170595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Xanatum Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.186.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Martin MICHAELI, administrateur de sociétés, demeurant au 109, Hurdnerwäldlistrasse, CH-8808 Pfäffikon SZ, Suisse,

ici représenté par:

Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «XANATUM INVESTISSEMENTS S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procéder au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie, par inscription dans le registre des actionnaires, de la façon suivante:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention «nue-proprété».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Monsieur Martin MICHAELI, prénommé, déclare souscrire à toutes les actions et décide de les libérer entièrement par un apport de trois millions deux cent vingt-huit mille six cent une (3.228.601) actions, soit 21,28 %, de la société anonyme de droit luxembourgeois «XANATUM FINANCE S.A.», établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les actions ainsi apportées à la société sont évaluées à la somme de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 13 octobre 2011, par «GSL Révision S.à.r.l.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports en nature de 100.000.000 EUR, déterminée sur base de l'actif net réévalué tel que décrit dans ce rapport, ne corresponde pas au moins à 100.000 actions d'une valeur nominale de 1.000 EUR de XANATUM INVESTISSEMENTS S.A. à émettre en contrepartie.»

La preuve de la propriété des actions apportées et le transfert de celles-ci au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

Le souscripteur garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ sept mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à QUATRE (4) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Martin MICHAELI, administrateur de sociétés, demeurant au 109, Hurdnerwäldlistrasse, CH-8808 Pfärfikon SZ, Suisse,

2) Monsieur Gérard ROSENBERGER, administrateur de sociétés, demeurant au 4, rue des Bouleaux, F-57870 Hommert.

3) Monsieur Alain MEUNIER, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

4) Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Martin MICHAELI, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- «HRT Révision S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13778. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146422/188.

(110169732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Norwin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.446.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORWIN GROUP S.A.

Référence de publication: 2011146872/10.

(110170400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Oasis Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.221.

Le Conseil de gérance a pris en date du 19 août 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil de gérance constate que Monsieur Emmanuel Mougeolle, Monsieur Ronald Chamielec et Monsieur Christophe Davezac, gérants de la Société ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146876/16.

(110170716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011146878/12.

(110170156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Omega Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.960.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés Tenue au siège administratif de la Société à Luxembourg

L'assemblée est ouverte à 9h00, le 25 octobre 2011 sous la présidence de Mr. Jean-Yves GIRAUD, représentant la majorité qualifiée des actionnaires de la société.

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée de cette assemblée Générale la résolution suivante:

1. Transfert du siège social du 2 rue du Fort Wallis, Luxembourg au 6 rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demande parole, Monsieur, le Président lève la séance à 9h30.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Signatures

Le scrutateur / Le président

Référence de publication: 2011146882/16.

(110170063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Office Rental Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 101.273.

Der Sitz des Aufsichtskommissars AUDIEX S.A. wurde nach 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxemburg verlegt.
Munsbach, den 10. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011146880/9.

(110170563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146887/10.

(110170472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Paramol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146889/10.

(110170415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pradera Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146893/10.

(110170831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Polichem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 57.059.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 18 octobre 2011 que Madame Paola POLI, administrateur de la Société, via al Maggio 6, CH-6926 Montagnola (Suisse) a été nommée en tant que Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat et, ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146908/15.

(110170163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Adami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 octobre 2011 que:

- la démission de M. Francesco SPERTI en date du 14 juillet 2011 de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;

- les démissions de Laurent MULLER et Tom FABER de leurs fonctions d'administrateur de la société ont été acceptées;

- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. (anciennement FIDUCIAIRE MARC MULLER S.A R.L., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147216/20.

(110171448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

ProLogis Germany XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011146897/14.

(110170364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

ProLogis Italy III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011146898/14.

(110170362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011146899/14.

(110170349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Sabenka Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.500.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011146943/12.

(110170451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

ProLogis Poland LXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011146900/14.

(110170355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Rilston S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.278.

En date du 16 septembre 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- transfert du siège social de la Société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

- transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit et de Alan Dundon Gérants A de la Société au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146924/15.

(110170584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Puzzle Sub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Puzzle Sub S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011146902/11.

(110170148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 141.093.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2011***I. Nominations statutaires**

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2012:

M. Bertrand DUCREUX, président

Mme Nathalie CAILLAT GANTES, administrateur

M. Nicolaus P. BOCKLANDT, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

Le mandat venant à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour un nouveau terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en octobre 2012.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011147820/23.

(110171358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Partners Group Alternative Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 119.065.

Le bilan au 19/05/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011146903/10.

(110170528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Pinas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 51.014.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011146906/10.

(110170547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Platina International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 130.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011146907/13.

(110170862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Nido Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.111.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Nido Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of GBP 15,000 not yet registered with the Luxembourg trade and companies,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 11 July 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Company is also the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Nido Investment S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20. -) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the Shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 750 shares have been subscribed by Nido Holding S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 3 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151598, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den elften Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Nido Holding S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, deren Registrierung im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister noch ausstehend ist,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 11 Juli 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb, das Halten und die Übertragung sowie die Lizenzierung und Unterlizenzierung von Rechten am geistigen Eigentum jeglicher Art, wie unter anderem Marken, Patente, Urheberrechte und Lizenzen jeglicher Art. Die Gesellschaft kann als Lizenzgeber oder Lizenznehmer handeln und kann jegliche Tätigkeiten ausüben, die nützlich oder notwendig sind, um ihre Rechte am geistigen Eigentum zu verwalten, entwickeln und ihren Nutzen daraus zu ziehen. Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Nido Investment S.à r.l.“

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Britische Pfund (GBP 15.000,-), aufgeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Anteile mit einem Nennwert von je zwanzig Britischen Pfund (GBP 20,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die siebenhundertfünfzig (750) Gesellschaftsanteile wurden von Nido Holding S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von fünfzehntausend Britischen Pfund (GBP 15.000,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend zweihundert euro (€ 1.200,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 3 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151598, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9473. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011144218/326.

(110167033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Poolco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146910/10.

(110170575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Poolco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146911/10.

(110170576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Poolco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 150.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011146912/10.

(110170577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.799.300,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 127.874.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146955/11.

(110170842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Private Insurance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.687.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146913/9.

(110170246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Profiline Rénovations Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 160, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 154.484.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011146914/10.

(110170410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Par résolutions prises en date du 30 septembre 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Nomination de David Richy, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

3. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat

4. Acceptation de la démission de Benoît Chéron, avec adresse professionnelle au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011147370/19.

(110171344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.633.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 20 octobre 2011 que:

- la démission de M. Francesco SPERTI en date du 14 juillet 2011 de ses fonctions d'Administrateur de la société a été acceptée;

- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. (anciennement FIDUCIAIRE MARC MULLER S.A R.L.), ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011147406/19.

(110171449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

**Smyrna Healthcare Parent S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Smyrna Parent S.C.A.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.708.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of October,

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of SMYRNA PARENT S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.708 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under the number 940 of 9 May 2011. The articles of association (the "Articles") have

been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18 May 2011, published in the Mémorial under the number 1790 of 5 August 2011.

There appeared:

MID EUROPA FUND III L.P., a limited partnership organised and existing under the laws of the Island of Guernsey, having its registered seat at 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey GY1 1BT, registered under number 836 ("MEF"), and SMYRNA HEALTHCARE S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), registered under number B 158.663 ("Smyrna Healthcare", together with MEF, the "Shareholders").

The Shareholders are represented at the Meeting by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the corporate name of the Company to "Smyrna Healthcare Parent S.C.A.".

2. Conversion of the existing one (1) management share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) and three hundred and nine (309) ordinary shares of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each into one hundred (100) management shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and thirty thousand nine hundred (30,900) class A shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred and forty thousand two hundred Euro (EUR 340,200.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to three hundred and seventy-one thousand two hundred Euro (EUR 371,200.-) by the issue of three hundred and forty thousand one hundred (340,100) new class A shares and one hundred (100) class B shares of the Company having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

4. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders of the Company.

5. Subscription and payment of three hundred and forty thousand one hundred (340,100) new class A shares and one hundred (100) class B shares by MID EUROPA FUND III L.P. by way of a contribution in cash consisting of an amount of four hundred and thirty-two thousand two hundred and seven Euro (EUR 432,207.-) and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company relating to the class A shares (the "Contribution in Cash").

6. Subsequent amendment of article 1 of the Articles in order to reflect the resolutions under the preceding item 1.

7. Subsequent amendment of article 5 of the Articles in order to reflect the resolutions under the preceding items 2 and 3.

8. Subsequent amendment of articles 6, 10.1, 13.2, 13.4, 14.2 and 15.1 of the Articles.

9. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the corporate name of the Company to "Smyrna Healthcare Parent S.C.A.".

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the existing one (1) management share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) and three hundred and nine (309) ordinary shares of the Company with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each into one hundred (100) management shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and thirty thousand nine hundred (30,900) class A shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and forty thousand two hundred Euro (EUR 340,200.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) to three hundred and seventy-one thousand two hundred Euro (EUR 371,200.-) by the issue of three hundred and forty thousand one hundred (340,100) new class A shares (the "New Class A Shares") and one hundred (100) class B shares of the Company (the "Class B Shares", together with the New Class A Shares, the "New Shares") having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment of the New Shares

Smyrna Healthcare having waived any preferential subscription rights, the Shareholders record the subscription and the full payment of the New Shares by way of contribution in cash as follows:

MID EUROPA FUND III L.P., pre-named, represented by Me Alexander Koch, pre-named, by virtue of proxy given under private seal given, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain

attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, hereby declares that it subscribes to all the New Shares, i.e. the three hundred and forty thousand one hundred (340,100) new class A shares and one hundred (100) class B shares, and fully pays up such New Shares and a share premium in the amount of ninety-two thousand seven Euros (EUR 92,007.-) on the New Class A Shares by way of a contribution in cash consisting in the Contribution in Cash.

Proof of the full payment of the above mentioned New Shares and the share premium in a total amount of four hundred and thirty-two thousand two hundred and seven Euro (EUR 432,207.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 11 October 2011.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing first resolution, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed among Mid Europa Retail G.P. S.à r.l., as general partner (associé commandité) (the General Partner) and the limited partner as well as all those who may become the holders of shares issued (together the Limited Partners, each of them a Limited Partner, and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Smyrna Healthcare Parent S.C.A." (hereafter the Partnership), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing second and third resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Partnership' share capital is set at three hundred and seventy-one thousand two hundred Euro (EUR 371,200.-) consisting of one hundred (100) management shares, three hundred and seventy-one thousand (371,000) class A shares and one hundred (100) class B shares, in registered form with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Partnership may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Partnership adopted in the manner required for the amendment of the Articles, and in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time."

Sixth resolution

The Shareholders further resolve to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A Partners' register will be kept at the registered office of the Partnership in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Partner who so requests.

6.3 Notwithstanding any other provision of the Articles, and subject to any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time, no Limited Partner may transfer its shares in the Partnership without the General Partner's prior written consent. Subject to any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time, any transfer by a Limited Partner of its interest shall be subject to a preemptive right in favour of the other remaining Limited Partners.

6.4 Subject to any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time, shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Partners' register of the Partnership, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Partnership may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Partnership.

6.5 Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of shares in existence.

6.6 Towards the Partnership, the Partnership's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

6.7. The Partnership may redeem its own shares within the limits set forth by the Law."

The Shareholders further resolve to amend article 10.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **10. 1.** The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Partnership, unless otherwise provided herein or in any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time."

The Shareholders further resolve to amend article 13.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **13.2.** The general meeting of Partners of the Partnership shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy, always in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time."

The Shareholders further resolve to amend article 13.4 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **13.4.** The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time."

The Shareholders further resolve to amend article 14.2 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **14.2.** Subject to any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Partnership shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Partnership."

The Shareholders further resolve to amend article 15.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **15.1.** Reference is made to the provisions of the Law, any shareholders' agreement that may be entered into between the Partners from time to time and to any other agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred euro (1.900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le onze octobre.

par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") de SMYRNA PARENT S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) sous le numéro B 158.708 (la "Société"), par un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire demeurant à Luxembourg, le 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 940 du 9 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois depuis la constitution de la Société par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, le 18 mai 2011, publié au Mémorial sous le numéro 1790 du 5 août 2011.

Ont Comparu:

MID EUROPA FUND III L.P., une limited partnership constituée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social à 2nd Floor, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey GY1 1BT, et enregistrée sous le numéro 836 ("MEF"), et SMYRNA HEALTHCARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.663 ("Smyrna Healthcare", et avec MEF, constitue les "Associés").

Les Associés sont représentés à l'Assemblée par Me Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée "ne varietur" par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modifier la dénomination sociale de la Société en "Smyrna Healthcare Parent S.C.A."

2. Convertir l'action d'Associé Commandité existante de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) et les trois cent neuf (309) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune en cent (100) actions d'Associé Commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et et trente mille neuf cents (30.900) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante mille deux cents Euros (EUR 340.200,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois cent soixante-onze mille deux cents Euros (EUR 371.200,-) par l'émission de trois cent quarante mille cent (340.100) nouvelles actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

4. Renoncer au droits préférentiels de souscription par Smyrna Healthcare.

5. Souscrire et libérer trois cent quarante mille cent (340.100) nouvelles actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B par MID EUROPA FUND III L.P. par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent trente-deux mille deux cent sept Euros (EUR 432.207,-) et affectation du surplus de l'apport au compte de réserve prime d'émission de la Société relatif aux actions de catégorie A (l'"Apport en Numéraire").

6. Modification subséquente de l'article 1 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées au point 1;

7. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées aux points 2 et 3;

8. Modification subséquente des articles 6, 10.1, 13.2, 13.4, 14.2 et 15.1 des Statuts.

9. Divers

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier la dénomination sociale de la Société de "Smyrna Parent S.C.A" à "Smyrna Healthcare Parent S.C.A".

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir l'action d'Associé Commandité existante de la Société ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) et les trois cent neuf (309) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune en cent (100) actions d'Associé Commandité ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et et trente mille neuf cents (30.900) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante mille deux cents Euros (EUR 340.200,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) à trois cent soixante-onze mille deux cents Euros (EUR 371.200,-) par l'émission de trois cent quarante mille cent (340.100) nouvelles actions de catégorie A (les "Nouvelles Actions A") et cent (100) actions de catégorie B de la Société (les "Actions B", ensemble avec les Nouvelles Actions A, les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription - Paiement des Nouvelles Actions

Smyrna Healthcare ayant renoncé à ses droits préférentiels de souscription, les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et de libérer intégralement l'augmentation de capital de la manière suivante:

MID EUROPA FUND III L.P., susmentionné, représenté par Me Alexander Koch, pré-mentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps à l'administration de l'enregistrement, déclare par les présentes souscrire à toutels les Nouvelles Actions, c'est-à-dire les trois cent quarante mille cent (340.100) nouvelles actions de catégorie A et les cent (100) actions de catégorie B et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-douze mille sept Euros (EUR 92.007,-) sur les Nouvelles Actions A par un apport en numéraire se composant de l'Apport en Numéraire.

La preuve du paiement intégral de ces Nouvelles Actions définies ci-dessus, d'un montant total de quatre cent trente-deux mille deux cent sept Euros (EUR 432.207,-) a été apporté au notaire susmentionné par un certificat de blocage daté du 11 octobre 2011.

Quatrième résolution

En conséquence de la première résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé entre Mid Europa Retail G.P. S.à r.l., l'associé commandité (l'Associé Commandité) et l'associé commanditaire, ainsi qu'avec tous ceux qui pourront devenir porteurs d'actions (ensemble, les Associés Commanditaires, chacun un Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Smyrna Healthcare Parent S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Cinquième résolution

En conséquence de la deuxième et troisième résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5. 1.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-onze mille deux cents Euros (EUR 371.200,-), représenté par cent (100) actions d'Associé Commandité, trois cent soixante-onze mille (371.000) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B, en forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

5. 2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts, et conformément à tout pacte d'associés pouvant être conclu entre les Associés de temps à autre.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3 Nonobstant toute autre disposition de ces statuts, et soumis à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés, aucun des Associés Commanditaires ne pourra transférer ses actions dans la Société sans le consentement écrit préalable de l'Associé Commandité. Soumis à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés, tout transfert par un Associé Commanditaire de ses intérêts sera soumis à un droit de préemption au profit des autres Associés Commanditaires.

6.4. Soumis à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés, les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.5. Chaque action confère à son détenteur une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des actions existantes.

6.6. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.7. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la Loi.»

Les Associés décident de modifier l'article 10.1 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **10. 1.** Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts ou dans tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés.»

Les Associés décident de modifier l'article 13.2 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **13. 2.** L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société, toujours conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés.»

Les Associés décident de modifier l'article 13.4 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **13. 4.** L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi et conformément à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés.»

Les Associés décident de modifier l'article 14.2 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **14. 2.** Soumis à tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.»

Les Associés décident de modifier l'article 15.1 des Statuts, qui devront désormais être lus de la manière suivante:

« **15. 1.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi, tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés et à tout autre contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille neuf cents euros (1.900.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44992. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011144968/292.

(110167890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Saudades a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9543 Wiltz, 22, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg F 7.774.

Je présente ma démission comme membre et vice président de votre association.

Noertrange, le 21 octobre 2011.

Carlos Alves de Carvalho.

Référence de publication: 2011146931/9.

(110170670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de Reas S.A. Holding tenue le 30 septembre 2011 au siège social:

Il a été décidé de:

1. Coopter Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN, avocat, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Brigitte GATHY, administrateur démissionnaire;

2. Nommer Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

La ratification de la nomination par cooptation de Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012 au cours de laquelle la présente cooptation devra être ratifiée.

Le nouveau Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Madame Natacha KOLODZIEJ-STEUERMANN
- Mademoiselle Estelle MATERA
- Monsieur Grégory GUISSARD

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011147862/23.

(110171321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

the undersigned, Sireo Immobiliefonds No. 5 SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (Société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) incorporated under the form of a public limited company (société anonyme) under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register ("R.C.S. Luxembourg") under number B 114.787,

duly represented by Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole unitholder of the company "Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l." (the "Company") a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 128.048, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on 16 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1410 on 10 July 2007, last changed by notarial deed of the undersigned notary, on 12 January 2010, published in the Mémorial C, number 642 on 25 March 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

I. The sole unitholder holds all fifteen thousand six hundred and eighty (15.680) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks."

Consequently the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole unitholder resolved to amend existing article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as set out in item 1 of the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la soussignée «Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS», une société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé, enregistrée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS Luxembourg») sous le numéro B 114.787,

dûment représentée par Maître Tobias Lochen, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration; laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le soussigné notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant est le seul associé de la société «Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 128.048, constituée par acte notarié du notaire soussigné, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro

1410 du 10 juillet 2007, dernièrement modifié par acte notarié du notaire soussigné, en date du 12 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 642, le 25 mars 2010.

Le mandataire a déclaré et prié le notaire de prendre acte que:

I. L'associé unique détient l'ensemble des quinze mille six cent quatre-vingts (15.680) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte qu'il puisse valablement prendre les résolutions sur les points à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

«L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'ils soient, directement ou indirectement via un ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlés par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les «Biens Immobiliers» doivent comprendre le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à l'immobilier (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à l'immobilier. Aux fins de cette clause, «Société d'Investissement» signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit finalement contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement pour faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.»

En conséquence, la résolution suivante a été prise:

Seule résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société dans sa version actuelle, comme indiqué au point 1 de l'ordre du jour.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12840. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011146314/112.

(110169577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Health Care II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011146934/10.

(110170777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.
